

DÉTERMINATION MUNICIPALE SUR LA MOTION DE M. DANIEL BUACHE "POUR UN PASSAGE DE PRÉPAIEMENT À POST-PAIEMENT AU PARKING DE LA PLACE DES SPORTS"

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Lors du brainstorming du "Forum des commerçants", qui s'est tenu le 26 janvier dernier, il a été évoqué le parcage au temps effectif (système AllPark) et la fermeture du parking du Parc des Sports par des barrières, ce qui revient à faire du post-paiement.

La Municipalité, dans sa séance du 22 mars 2010, a déjà pris une décision allant dans le sens de la motion. En effet, elle a mandaté la délégation municipale, dite du "plan directeur des circulations", d'analyser financièrement et techniquement la possibilité de réaliser un parking "à barrières" au Parc des Sports.

A ce stade, la Municipalité ne s'oppose pas à la prise en compte de cette motion.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 août 2010

Réponse lue au Conseil communal en séance du 1^{er} septembre 2010